



Saint-Malo Agglomération

Projet de territoire

Horizon 2035

Novembre 2021



Éditorial



20 ans après sa création, je souhaite, avec l'ensemble des élus, donner à Saint-Malo Agglomération un nouvel élan.

Avec vous, au terme d'une année de travail, mon objectif constant reste de doter Saint-Malo Agglomération d'une vision pour l'avenir, d'ambitions pour notre territoire et d'une feuille de route pour les mettre en œuvre.

Parce que je souhaite un projet partagé par toutes et tous, un projet qui fasse sens et qui crée du lien entre nos dix-huit communes, entre leurs élus et leurs habitants, ce projet de territoire a été conçu avec toutes celles et tous ceux qui le vivent au quotidien. La grande concertation nous a permis de construire un projet qui répond aux aspirations que vous avez exprimées, un projet qui rassemble, un projet qui fédère, un projet dans lequel chacun pourra se reconnaître et trouver sa place.

L'agglomération est au service des habitants, des communes, des acteurs économiques et associatifs. Une agglomération plus proche de vous et qui vous accompagne au quotidien dans votre développement et votre épanouissement.

Regardons ensemble plus loin encore ! Le projet de territoire que nous vous proposons participe concrètement à créer un lieu de vie et de travail que nous souhaitons léguer aux générations futures : un territoire innovant, attractif, durable, solidaire où il fait bon vivre ensemble !

Gilles LURTON
Président de Saint-Malo Agglomération



Un projet de territoire à l'échelle de l'Agglomération doit reposer sur la conviction forte et quantifiable d'une réussite collective réellement partagée, qui ne laisse personne sur le bord du chemin et qui ne renonce pas non plus à servir les différences pouvant exister entre les aspirations légitimes des communes... et ceci tout en évitant les concurrences inutiles.

Cela nécessite à la fois un souci permanent de promotion de l'intérêt général à l'échelle communautaire et une attention continue aux besoins des habitants et des acteurs de notre territoire.

Il fallait pour cela un cadre partagé : le Projet de Territoire le définit, et il nous faudra le faire vivre avec autant d'énergie et d'enthousiasme que ce qui aura permis son émergence !

Pierre-Yves MAHIEU
Vice-Président de Saint-Malo Agglomération en charge du Projet de territoire

Sommaire

1. Pourquoi un Projet de Territoire ?	6
2. La méthode participative	8
3. Les valeurs du Projet	10
4. Les ambitions du Projet	14
Ambition n°1 :	16
Une agglomération respectueuse du patrimoine, de l'environnement et actrice du développement durable	
Ambition n°2 :	26
Une agglomération solidaire pour créer un territoire équilibré au bénéfice de tous	
Ambition n°3 :	34
Une agglomération au service du bien-vivre ensemble et du bien commun	
Ambition n°4 :	42
Une agglomération innovante et créative pour un développement attractif	
Annexes : Synthèse des ambitions, objectifs et actions	50

1.

Pourquoi un projet de territoire ?

Les élus de Saint-Malo Agglomération ont souhaité élaborer un **Projet de territoire** pour se doter d'un **document stratégique** permettant d'organiser, de mettre en œuvre et de donner davantage de visibilité aux politiques communautaires. Il traduit une **vision politique commune**, un projet commun d'intérêt local, **basé sur des valeurs et des principes fondateurs de l'identité** actuelle et future du territoire.

Le Projet de territoire doit contribuer à ce que l'agglomération soit le lieu d'une **réussite complète et partagée**. Cette réussite doit être **au service de la population et des collectivités** et en premier lieu des communes.

Pour répondre très précisément et concrètement aux attentes, les élus ont décidé de **co-construire ce projet** avec tous ceux qui vivent et font le territoire au quotidien. La démarche de co-construction du Projet de territoire souhaitée et engagée par Saint-Malo Agglomération a mobilisé **l'ensemble des acteurs du territoire** (élus, services, habitants, représentants du monde économique et associatif et partenaires institutionnels et locaux).

Elle a eu pour but d'**identifier leurs besoins, leurs attentes** et ainsi **fixer les grandes orientations du Projet de territoire** à horizon 2035 pour aboutir à un projet fédérateur, partagé par tous et dans lequel chacun pourra se retrouver.

En s'imprégnant des nombreuses idées remontées du terrain lors des **phases de concertation**, ce Projet volontairement collectif vise à faire « territoire » autour de projets communs à l'échelle de l'agglomération.

Il implique toutes les **parties prenantes** pour relever ensemble les défis des 15 prochaines années :

- Saint-Malo agglomération
- Les 18 communes
- Les habitants
- Les forces vives du territoire

Ce Projet ambitieux doit être également **cohérent et opérationnel**. C'est pourquoi chacune des **4 ambitions stratégiques** proposées dans le respect des **5 valeurs** mises en exergue est **déclinée en objectifs opérationnels puis en plan d'actions**.

Le Projet trouvera notamment sa traduction et sa **mise en œuvre dans les différentes politiques sectorielles** conduites tant par Saint-Malo Agglomération que par les communes.

Une **évaluation du Projet** sera faite chaque année pour étudier les actions réalisées, celles à conduire et les ajustements éventuels à opérer. Cette remise à plat régulière est essentielle au regard du **contexte marqué par de fortes transitions à mener** aux niveaux économique, social, technologique et écologique.

Le Projet de territoire constitue ainsi une **démarche dynamique et adaptable**. Il pourra ainsi vivre et favoriser le développement durable du territoire par la coopération entre Saint-Malo Agglomération, les 18 communes, les acteurs locaux et leurs partenaires.

L'objectif commun est de garder le cap pour répondre aux besoins et **faire rayonner le territoire partout et pour tous**.



2.

La méthode participative



4 500 idées dont 320 lors des ateliers directions et élus

QUATRE FORMATS DE CONCERTATION MENÉS ENTRE MARS ET SEPTEMBRE 2021 POUR PERMETTRE L'EXPRESSION DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La démarche a d'abord consisté à définir les **valeurs du Projet** de territoire. Pour ce faire, le Bureau communautaire s'est réuni, ainsi que la Commission Grands Projets et les Conseils municipaux pour débattre et faire ressortir les **valeurs prioritaires du territoire**.

La démarche a ensuite impliqué les habitants, les élus municipaux et la société civile afin de **faire remonter les idées du terrain** à partir de canaux variés et réguliers autour de la réflexion (enquêtes, ateliers de travail, séminaires).

Un réseau d'**ambassadeurs du projet de territoire** est également allé à la rencontre des habitants pour expliquer la démarche et faire participer le maximum de personnes, surtout celles qui sont habituellement les plus éloignées de la parole publique.

Les **résultats** ont été communiqués à chaque étape via le site internet – **www.sma-avecvous.fr** – créé à cet effet et lors de séances de restitution auprès des participants.

À partir des idées et priorités issues des concertations qui ont eu lieu pendant l'été 2021, le Bureau Communautaire a travaillé sur proposition de la Commission Projet de territoire sur la **définition des ambitions stratégiques** puis sur la détermination des **objectifs opérationnels** rattachés aux valeurs et à chaque ambition.

Chaque objectif opérationnel a été décliné en **plan d'actions** prenant en compte à la fois :

- Les **actions en cours** à conforter et renforcer
- Les **nouvelles actions** à développer tirées de la concertation

Le plan d'action distingue également :

- Les actions qui entrent **dans les champs de compétences de l'agglomération**
- Les actions **non couvertes à ce jour** par les compétences de l'Agglomération

Pour les actions non couvertes mais sur lesquelles les acteurs du territoire attendent une action de l'agglomération, une **démarche prospective** sera entreprise avec les acteurs locaux pour voir dans quelle mesure et selon quelles modalités l'agglomération peut être utile.

Avant toute action effective de l'agglomération, il conviendra donc de réfléchir à la **définition d'un intérêt communautaire**. Cette définition de l'intérêt communautaire sera arrêtée en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les partenaires institutionnels en charge des sujets concernés et l'ensemble des élus, en premier lieu les Maires de l'Agglomération.

3.

Les valeurs du projet

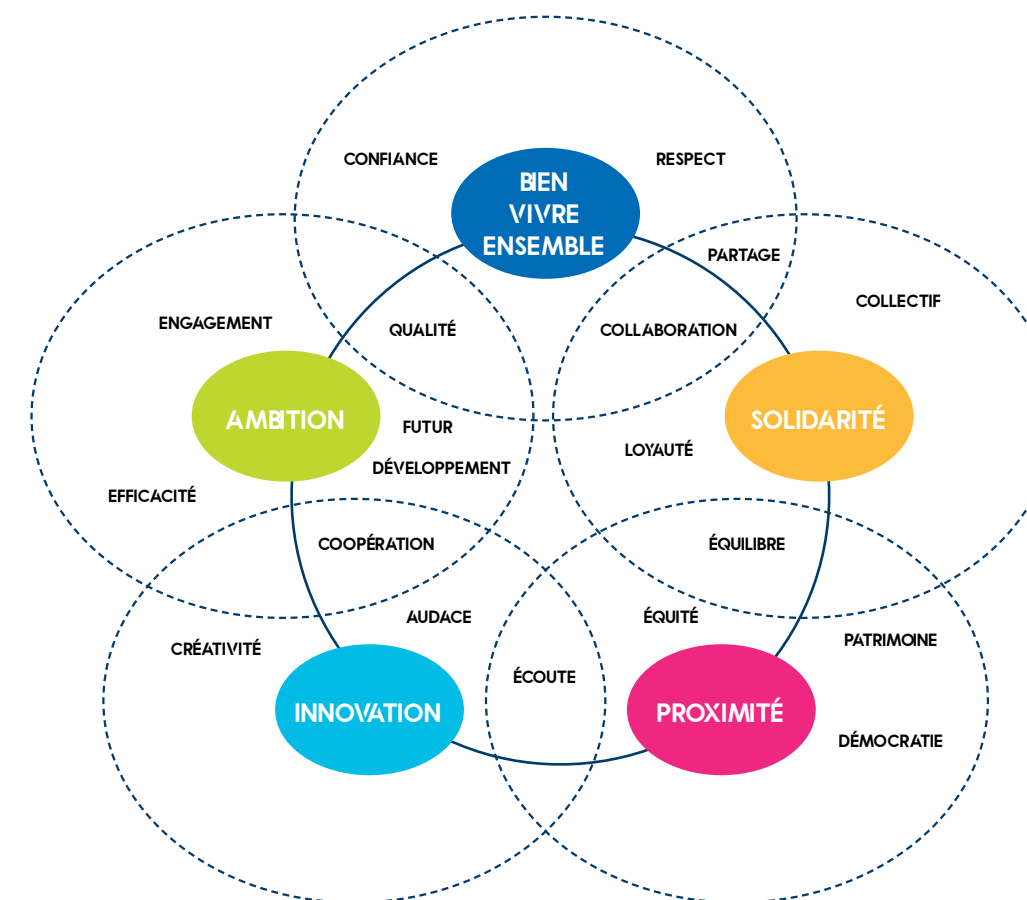
À travers les valeurs, les élus ont voulu **définir les fondations du projet** de l'agglomération.

Définir les valeurs a consisté à s'interroger et identifier ce que l'Agglomération entendait **défendre d'essentiel et de fondamental** à travers les actions du projet de territoire.

Les qualités essentielles sur lesquelles elle souhaitait être reconnue, ainsi que l'ensemble du territoire communautaire, ce qui **définit l'Agglomération** et **motivera ses actions**.

Après une première phase de travail avec le **Bureau communautaire**, les **Conseils municipaux**, le **Conseil de développement**, la **Commission Projet de territoire** et la **1^{ère} enquête citoyenne** participative du printemps 2021, Saint-Malo Agglomération a défini les 5 valeurs principales du Projet de territoire.

Ces **5 valeurs** sont rattachées entre elles à partir de « mots-clés » qui permettent d'en comprendre le sens et la cohérence :





LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

C'est la valeur **unanimentement plébiscitée** par les citoyens et les élus. Elle englobe deux notions majeures.

En premier lieu, le « **bien vivre** », c'est-à-dire la possibilité de subvenir à ses besoins en disposant d'un **emploi**, d'un **logement**, des **services de proximité** dans un **environnement sain**, de qualité.

En second lieu, la notion « **d'ensemble** », qui signifie de vivre en harmonie dans le **respect** des diversités sociales et culturelles et la **bienveillance** entre tous.

Plus encore, la **cohésion** des citoyens, leur **collaboration** (citoyenne, civique, professionnelle) et le **partage** doivent permettre d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants et des visiteurs du territoire.

LA SOLIDARITÉ

Les notions de **respect**, de **partage** et de **collaboration** du « bien vivre ensemble » font écho à la deuxième valeur qu'est la solidarité.

Cette valeur revêt trois idées complémentaires : la **solidarité entre SMA et les communes** pour bâtir ensemble des projets communs sur un territoire équilibré ; la **solidarité entre les communes elles-mêmes** et enfin la **solidarité entre la collectivité et ses habitants**, c'est à la fois aider et répondre aux besoins des personnes fragiles tout en garantissant l'équité entre tous.

C'est surtout **permettre à chacun de trouver sa place et de pouvoir s'épanouir** sur le territoire.

LA PROXIMITÉ

Pour mettre en œuvre cette solidarité sur le territoire, la proximité de l'action publique avec les citoyens est essentielle pour **ne pas travailler hors sol** et **délivrer des services adaptés**.

Agir en proximité, c'est garantir l'**accessibilité des commerces**, des **maisons de santé**, des **équipements sportifs et culturels** et des **services publics** aux habitants, en particulier les plus fragiles ou ceux en forte demande de services (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes...) quel que soit leur lieu d'habitation.

L'**échelon communal** est le plus pertinent pour garantir cette accessibilité et **être à l'écoute** des besoins des habitants sur le terrain.

L'agglomération peut également, aux côtés des communes, **faciliter ce lien** fort avec les habitants dont les habitudes de vie et les besoins (école, travail, loisirs, santé...) dépassent souvent les limites administratives.

L'AMBITION

L'ambition se caractérise par la volonté de **poursuivre un cap commun audacieux** et allant plus loin ensemble. Faire preuve d'ambition, c'est se donner le temps et les moyens d'**atteindre des objectifs élevés** et ne pas se contenter des acquis.

L'ambition dans le cas de Saint-Malo Agglomération se caractérise par une **recherche de l'excellence**. C'est un état d'esprit qui vise à **repenser les schémas et préétablis**.

C'est mettre l'accent sur des **actions expérimentales**, mettant en valeur la **créativité**, le **dialogue** et les **échanges**.

L'INNOVATION

Pour que l'ambition du territoire soit couronnée de succès, il est nécessaire de **soutenir l'innovation**. Ce qui implique d'**oser l'expérimentation**, la **nouveauté** et d'encourager la **créativité** et l'**audace**.

Il s'agit à la fois de se montrer **curieux sur les initiatives** prises par les acteurs locaux, intégrer les **mutations sociétales** et être créatif dans la manière d'imaginer l'organisation de l'agglomération et la vie entre les citoyens.

4.

Les ambitions du projet

Le projet de territoire est articulé autour de 4 grandes ambitions pour embarquer tous les acteurs du territoire dans une **vision cohérente, prospective et dynamique** et favoriser l'**équilibre du territoire**.

Les **4 ambitions** et leurs **objectifs opérationnels** sont résumés ci-dessous :

Ambition n°1

Une agglomération **respectueuse du patrimoine, de l'environnement et actrice du développement durable**

1. Encourager les comportements vertueux et responsables pour un développement durable
2. Développer une stratégie de mobilités douces et collectives
3. Promouvoir des formes diversifiées de tourisme (tourisme vert et bleu) en privilégiant les aspects qualitatifs (notion de « parcours »)
4. Préserver, mettre en valeur et promouvoir le patrimoine et le cadre de vie

Ambition n°2

Une agglomération **solidaire pour créer un territoire équilibré au bénéfice de tous**

1. Accompagner et structurer l'offre de services envers les personnes les plus fragiles
2. Favoriser la coopération entre les acteurs du territoire au bénéfice de tous
3. Répondre aux besoins des jeunes pour leur épanouissement sur le territoire
4. Soutenir la vitalité de l'ensemble des communes du territoire

Ambition n°3

Une agglomération **au service du bien-vivre ensemble et du bien commun**

1. Favoriser l'équilibre entre les communes
2. Améliorer les liens entre l'agglomération et les communes
3. Promouvoir le sport et la culture partout et pour tous
4. Développer les liens intergénérationnels
5. Inciter au partage et à la rencontre entre les habitants et acteurs du territoire

Ambition n°4

Une agglomération **innovante et créative pour un développement attractif**

1. Accompagner les acteurs du territoire à réussir les transitions
2. Faciliter les initiatives innovantes et créatives
3. Faire rayonner le territoire

Ambition n°1 :

Une agglomération
respectueuse du patrimoine,
de l'environnement et
actrice du développement
durable

Cette ambition vise à **concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux** du territoire. Saint-Malo Agglomération se doit d'être **exemplaire** dans le champ du développement durable pour créer les conditions d'un développement et d'une attractivité en harmonie avec la **préservation de l'environnement et du cadre de vie**.

Le territoire de Saint-Malo Agglomération se caractérise par sa richesse en termes de **patrimoine**, de **biodiversité**, d'**espaces naturels** (situés entre terre et mer) et de **paysages**. Au regard de ses caractéristiques et des risques écologiques de plus en plus pressants, les enjeux liés à l'**environnement**, à la **préservation de la biodiversité**, au **développement durable**, à la **préservation des milieux** et à la **mise en valeur du patrimoine** ont été identifiés par tous les acteurs du territoire comme étant prioritaires.

Les réflexions et les actions portées par l'agglomération pour répondre à ces enjeux sont déjà multiples et variées mais nécessitent des approfondissements ou des ajustements dans leurs mises en œuvre.

Les actions déjà entreprises à conforter

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** adopté en décembre 2019 poursuit l'objectif de limiter l'augmentation de la température et la pollution de l'air, à travers 36 actions dont :

- L'**accompagnement des acteurs agricoles** vers une agriculture durable et environnementale
- La poursuite de la **structuration des filières** d'approvisionnement en bois énergie

SMA travaille en partenariat avec Air Breizh pour estimer la qualité de l'air.

En outre, le **Plan Local Agricole de 2018** vise à :

- Rapprocher les consommateurs et les producteurs (circuits courts, connaissance des acteurs du territoire)
- Faciliter la transition vers l'**agriculture biologique**
- **Dynamiser l'emploi agricole.**

Si à ce jour seules 6% des surfaces agricoles de l'agglomération sont biologiques, la croissance de cette tendance est un objectif affirmé de SMA avec l'implication du secteur agricole.

La **préservation de la biodiversité et des espaces naturels** est également un sujet majeur porté par SMA :

- Etude sur les **continuités écologiques** et intercommunales
- Gestion des espaces verts et des bocages (programme Breizh Bocage)
- Animation de la **zone Natura 2000** « Côte de Cancale à Paramé »
- Plan de lutte contre le développement du frelon asiatique.

Au niveau de la **gestion intercommunale des déchets**, 88% de la production est valorisée et 50% est compostée.

SMA est aussi très active dans le **domaine des transports**, qui constitue un pan important de la transition écologique.

Le **Plan Global de Déplacement (PGD)** planifie les différentes formes de mobilité au sein de l'agglomération et met en avant les modes de circulation alternatifs et les mobilités douces.

SMA agit au quotidien dans le domaine des transports :

- Organisation du réseau de bus et de services de mobilité partagée (parc de vélos étudiants, covoiturage)
- Plan Vélo
- Aide à l'achat de vélos électriques
- Aménagement du Pôle d'échanges de la gare de Saint-Malo
- Réflexion sur la transition du parc de bus vers des énergies propres en lien avec le projet H2 360° porté par Energy Observer Developments qui vise l'implémentation d'un écosystème de mobilité hydrogène

L'**eau** constitue une **ressource très sensible du territoire**. Les actions de SMA dans ce domaine sont nombreuses et en forte progression récente liée aux transferts de compétences :

Gestion des milieux aquatiques

- Lutte contre les risques de submersions marines
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**)
- Opération Ports Propres, plan pluriannuel d'investissement communautaire et lissage des tarifs (production et distribution de l'eau potable, assainissement) avec des enjeux forts de préservation et de réserve de la ressource

Enfin, SMA applique des mesures exemplaires au sein de ses services en matière de **pratiques environnementales** avec :

- Les actions menées au niveau de ses infrastructures (100% d'électricité verte dans ses bâtiments, rénovation thermique de bâtiments, etc.).
- La non utilisation de produits phytosanitaires
- La mise en place de la comptabilité dématérialisée (PES V2)
- L'utilisation de voitures SMA 100% électriques



Objectif n°1 : Encourager les comportements vertueux et responsables pour un développement durable

L'engagement de la collectivité portera en premier lieu sur la **réduction des consommations d'énergie de ses propres bâtiments** (bâtiments administratifs, d'accueil du public et d'activité, pépinières d'entreprises).

Plus globalement, l'Agglomération via son Plan climat air énergie territorial (PCAET) et en étant candidat au **label Cit'ergie**, s'engage, pour toutes les politiques publiques dont elle a la charge, dans la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, l'**amélioration de la qualité de l'air**, la **réduction de la dépendance énergétique** du territoire et une **moindre vulnérabilité climatique**.

Ce plan ambitieux vise à atteindre en 2030 - **40 % de gaz à effets de serre** par rapport à 1990, **-20 % de consommation d'énergie** par rapport à 2012 et **32 % d'énergies renouvelables**.

L'Agglomération s'engagera également auprès des communes pour les accompagner dans leur transition écologique par des **actions de formations**, des **missions d'audit et de conseil** dans la conception et la réduction de la consommation énergétique de leurs bâtiments.

Une **politique renouvelée et volontaire de gestion des déchets** ménagers et assimilés de Saint-Malo Agglomération participera, au-delà de la qualité de service offerte aux usagers, à la définition d'objectifs ambitieux pour **réduire la production de déchets** sur le territoire en partenariat avec les communes, l'ADEME et CITEO.

La collectivité se placera ainsi dans le respect du nouveau cadre légal. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTE), du 17 août 2015 oblige le **tri à la source des déchets organiques**. La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire donne par ailleurs une orientation forte pour **mettre fin aux différentes formes de gaspillage** pour préserver les ressources naturelles.

L'établissement d'un **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** permettra d'y contribuer tout comme la **sensibilisation des industriels** à la transformation de leurs modes de production et le renforcement de l'**information du consommateur** pour des choix éclairés.

Une attention particulière sera portée sur la **valorisation des biodéchets** qui pourront être utilisés en agriculture biologique à un coût minime en captant les 30% de biodéchets contenus dans les bacs d'ordures ménagères.

La **valorisation de tous les plastiques** permettra de simplifier le geste de tri pour les usagers.

La mise en œuvre de la **collecte des encombrants** apportera une solution adaptée à la population en lien avec les organismes d'insertion professionnelle.

Une réflexion sera menée sur la **mutation du parc de bennes** en énergie nouvelle alternative aux énergies fossiles.



Objectif n°2 : Développer une stratégie de mobilités douces et collectives

L'objectif de l'Agglomération est de **faciliter la mobilité des habitants** au quotidien pour se rendre vers leurs différentes destinations (écoles, travail, loisirs, commerces, services) en facilitant les **reports modaux** de la voiture individuelle vers les transports doux et collectifs.

Les **mobilités douces** seront développées par la **mise en œuvre du Schéma directeur cyclable** voté en février 2019, qui prévoit l'aménagement d'itinéraires cyclables (voirie, signalétique, jalonnement) en partenariat avec les communes avec un objectif double : la continuité et la sécurisation des itinéraires cyclables.

Il s'agira également de réfléchir plus largement aux **mobilités à l'échelle du bassin de vie** et de déplacements. Ouvrir les réflexions sur les déplacements aux territoires voisins pour faciliter les fonctionnements habituels avec un enjeu fort concernant les **modes de déplacement entre les deux rives de la Rance**.

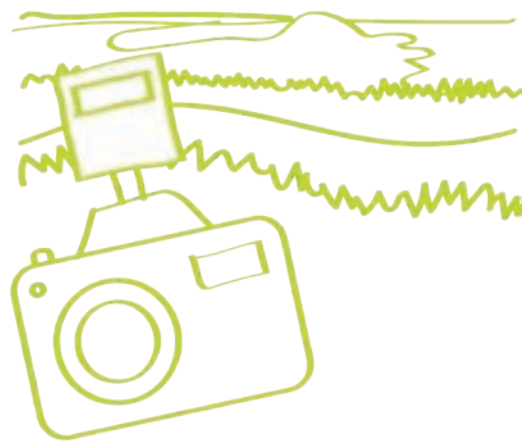
Le déploiement d'un **service de vélo à assistance électrique en libre-service** sur les principaux pôles urbains du territoire (Saint-Malo, Cancale) incitera aux déplacements doux dans le but de couvrir les besoins quotidiens et occasionnels.

En outre, afin de privilégier les solutions multimodales et collectives de déplacement, la question des **réseaux de covoiturage** en lien avec les communes, des **parkings relais** (voiture + bus ou voiture + vélo) et des **aires de covoiturage** à proximité des grands axes pour limiter la circulation automobile seront au cœur des enjeux de mobilité de l'Agglomération.

Réfléchir à la création d'une **plateforme de logistique urbaine** sera aussi un sujet majeur au niveau environnemental, économique et touristique sur lequel l'Agglomération souhaite avancer en lien avec les entreprises pour **limiter la circulation des poids lourds** notamment en centre-ville.

Enfin, pour **optimiser les déplacements en transports collectifs** et offrir une offre de service la plus adaptée aux situations locales, Saint-Malo Agglomération lancera dès 2022 une large **concertation avec les habitants sur la définition du futur réseau de bus**. Cette concertation permettra de repenser le maillage du territoire, les horaires et le cadencement des bus en fonction des besoins.

Parallèlement, des **expérimentations pourront être organisées** sur certaines lignes ou secteurs géographiques du territoire en fonction des conclusions de la concertation pour répondre à des situations locales particulières.



Objectif n°3 : Promouvoir des formes diversifiées de tourisme (tourisme vert et bleu) en priviliégiant les aspects qualitatifs (notion de « parcours »)

Le **tourisme constitue un secteur stratégique** de l'attractivité et du développement du Territoire de Saint-Malo Agglomération.

La **diversification qualitative de l'offre touristique** constitue un enjeu majeur afin de mettre en valeur les atouts de l'ensemble du territoire et permettre à chacun de profiter du **rayonnement de Saint-Malo** en mettant en valeur son propre patrimoine et sa propre histoire.

La **continuité du parcours cyclable**, l'optimisation du maillage des itinéraires touristiques et la **valorisation du patrimoine bâti, naturel, et gastronomique** des communes (exemples : malouinières, marais blanc, estuaire de la Rance, huîtres de Cancale, tables de renom) seront des jalons pour améliorer l'offre touristique du territoire.

L'Agglomération en lien avec les communes et l'opérateur (Société publique locale de la Destination touristique Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel), favorisera le **cyclotourisme** et le **tourisme vert** en intégrant davantage les communes rurales aux parcours touristique.

Le **tourisme maritime et nautique** sera un vecteur fort de développement intégrant les **cours d'eau** et les **ports** du territoire.

Dans le cadre du **tourisme de proximité**, ces actions se feront en intégrant la connaissance et la préservation du patrimoine à travers les différents **programmes éducatifs** de l'agglomération et en créant des filières de formation et des emplois associés.



Objectif n°4 : Préserver, mettre en valeur et promouvoir le patrimoine et le cadre de vie

La concertation a mis en avant le souhait de voir l'Agglomération se doter d'une **politique culturelle** en lien avec les communes pour mettre en valeur le patrimoine et les espaces naturels du territoire avec un **plan de communication** adapté.

Les habitants et les visiteurs pourront ainsi mieux vivre les **animations culturelles** organisées par les communes ou les organisme privés partout sur le territoire.

Il s'agira également de mieux faire connaître les **richesses culturelles, patrimoniales et naturelles locales** et participer à leur préservation et à leur promotion.

Le développement et la **transmission des savoirs et savoir-faire** (artisanat, agriculture, mer, pêche, conchyliculture) constituent un levier identifié par les acteurs du territoire pour parvenir à l'objectif fixé.

Le respect de la **qualité de l'eau** sous toute ses formes, de la **biodiversité** et des **milieux écologiques sensibles** reste un objectif prioritaire. Un **partenariat** sera construit avec le **PNR** sur ces sujets.

Ambition n°2 :

Une agglomération solidaire
pour créer un territoire
équilibré au bénéfice de
tous

Le territoire aspire à **placer les citoyens au cœur du développement.**

Chacun doit pouvoir **vivre et s'épanouir** sur le territoire quel que soit son âge, son activité ou encore ses loisirs.

Dans ce but, l'Agglomération et les communes de l'Agglomération souhaitent **agir en synergie, travailler en complémentarité** et ainsi former un territoire équilibré.

Les actions déjà entreprises à conforter

L'Agglomération s'est mobilisée de manière active ces dernières années pour assurer la **solidarité entre tous les citoyens mais aussi entre les 18 communes**. Son action s'est principalement portée sur deux thématiques : d'une part **le logement et l'habitat** et **la petite enfance et la jeunesse** d'autre part.

Concernant l'habitat, SMA a identifié comme prioritaire **l'accessibilité des logements pour les personnes les plus démunies**. Ainsi, un objectif ambitieux de construction de 1 520 logements en accession aidée et de 1 180 logements locatifs sociaux a été fixé dans le PLH (2014-2019), soit 34% de la construction neuve prévue sur le territoire.

Pour la seule année 2019, **239 logements locatifs sociaux** ont été construits, ce qui correspond à 94% de l'objectif annuel fixé.

L'Agglomération a investi 2,5 M€ en 2019 pour le **relogement des ménages avec minoration de loyers** et pour la **démolition et la relocalisation de logements locatifs sociaux**.

En outre, l'Agglomération travaille à **l'adaptation des logements aux personnes handicapées ou en manque d'autonomie**. Elle a lancé un **plan de soutien aux projets innovants** des communes en termes de rénovation de logements et plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour améliorer la qualité des logements du parc locatif privé, en lien avec les bailleurs sociaux.

Le **logement des familles appartenant aux classes intermédiaires** est également un enjeu majeur pour le territoire et renvoie à la notion de **parcours résidentiel des familles**. Cet enjeu fait écho à la problématique de recrutement pour les entreprises dans certains domaines d'activité qui ne trouvent pas de salariés sur des postes ouverts.

Dans ce sens, SMA a également conduit l'action **« Office Foncier Solidaire » (OFS)** qui vise à réduire le coût de l'accès au logement en dissociant le foncier du bâti et ainsi **faire baisser les prix des logements**. Depuis 2018, le **Foncier coopératif malouin** est l'un des premiers OFS créés en France. Cet outil sur la Ville de Saint-Malo pourrait être élargi à d'autres communes de l'agglomération et ainsi aider à l'accession au logement des familles des classes intermédiaires tout **en limitant la spéculation immobilière**.

SMA a enfin porté son action sur la **qualité d'accueil des gens du voyage** et sur **l'accès au logement des saisonniers** en signant notamment la Convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

Concernant la jeunesse et la petite enfance, SMA a créé **Malo Agglomération Petite Enfance (MAPE)** et le **Relai d'Assistance Maternelle (RAM)** en 2019 afin de faciliter l'accès à l'information en termes de modes d'accueil sur le territoire mais aussi de professionnaliser la pratique des assistantes maternelles en optimisant la qualité d'accueil et en anticipant les départs à la retraite. Cette action se situe au carrefour des **enjeux économiques** (travail féminin, horaires atypiques), **de prévention** (prise en charge précoce de l'enfant), **de socialisation** (mixité, lutte contre des inégalités) **et sociétaux** (différentes formes familiales, éloignement des grands parents). Elle constitue un **investissement social** de Saint-Malo Agglomération au profit des familles avec de jeunes enfants.

Les aides envers la jeunesse concernent principalement la **transition entre études supérieures et monde professionnel**.

L'Agglomération s'est aussi montrée active dans sa volonté de **faire rayonner les événements culturels** sur le territoire en soutenant le tissu associatif, des **événements structurants** tels que « La Route du Rock » et **en aidant financièrement** les jeunes à profiter de ces événements (instauration du chèque sport/culture).



Objectif n°1 : Accompagner et structurer l'offre de services envers les personnes les plus fragiles

La solidarité du territoire passe d'abord par **l'accompagnement et la structuration de l'offre de services envers les personnes les plus fragiles**. A cette fin, l'agglomération engagera une réflexion avec les communes pour **rapprocher les services publics et l'information publique des usagers**.

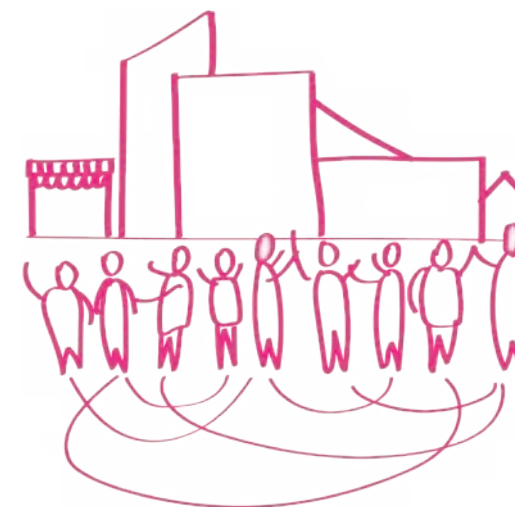
Permettre à chacun de se déplacer quelque soit son âge, ses ressources et sa catégorie socio-professionnelle est un objectif en soi. Faciliter les déplacements, c'est directement **favoriser l'accès à la formation et à l'emploi**. C'est également **renforcer le lien social en luttant contre la dépendance, la solitude ou encore la violence**. Une attention particulière sera portée aux **quartiers défavorisés** notamment qualifiés de prioritaires dans la politique de la Ville.

Développer des services de proximité pour les familles concernant notamment la **garde des enfants**, les services de **maintien à domicile** et la **santé** constituent des besoins majeurs pour les habitants. SMA, avec les communes, travailleront au maillage territorial et à la qualité des services proposés pour tous.

La concertation amis en avant deux secteurs majeurs : **le sport et les loisirs**. Ces secteurs jouent un rôle prépondérant dans l'épanouissement des personnes. Leur accès sera facilité grâce à des **aides financières et de mobilité** ou une **tarification sociale adaptée** pour les personnes démunies ou isolées.

Par ailleurs, l'Agglomération entend développer un **programme « Sport Santé »** avec un fort accent mis sur l'apprentissage de la **nage**, le **nautisme** et la **familiarisation au milieu aquatique** dès le plus jeune âge.

Ces actions seront construites **en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire** pour être au plus près des bénéficiaires et permettre l'accès aux équipements et aux services du territoire en fonction des besoins identifiés.



Objectif n°2 : Favoriser la coopération entre les acteurs du territoire au bénéfice de tous

La solidarité passe aussi par la **coopération entre les acteurs** pour que l'offre de services bénéficie au plus grand nombre.

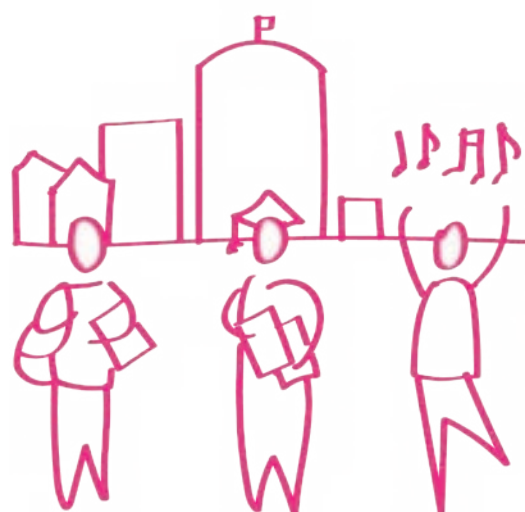
Les concertations menées en particulier avec les élus municipaux ont montré l'intérêt de lancer une réflexion sur **la rationalisation, la mutualisation et la coordination des équipements sportifs, culturels et de loisirs** sur le territoire entre les communes et avec les acteurs (associations, clubs).

L'objectif est de **mettre en adéquation l'offre et la demande** concernant la **gestion des plannings** des équipements, la disponibilité de créneaux au regard des besoins pour les différentes activités et de soutenir la **vitalité des clubs et des associations**.

Travailler à plusieurs communes **en agissant en complémentarité** peut dans ce sens être un atout non négligeable.

En parallèle, SMA et **les communes renforceront et mutualiseront les moyens pour le secteur associatif** et soutiendront le **bénévolat** si important pour la pérennité de ces activités.

Les **aides** seront prioritairement adressées en fonction des actions concrètes proposées par les associations.



Objectif n°3 : Répondre aux besoins des jeunes pour leur épanouissement sur le territoire

Les jeunes (étudiants et jeunes actifs) représentent un facteur clé pour l'avenir du territoire et SMA souhaite répondre à leurs attentes notamment **en facilitant l'accès au logement** devenu de plus en plus difficile, **en les aidant dans leur recherche de stage et d'emploi** et **en soutenant la vie étudiante**.

La carence en offre de logements et le prix élevé demeurent des obstacles importants pour les publics jeunes (étudiants, jeunes familles) sur le territoire tant sur la location de logements que pour les primo-accédants. **Le renforcement de l'action et de la communication sur les aides à l'installation** des jeunes sur le territoire. Une offre de logements attractive et à prix raisonnable constitue une priorité.

De même, le développement des **services d'aide aux jeunes et aux étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi** en partenariat avec les entreprises est un facteur clé pour leur maintien sur le territoire.

L'accompagnement de la vie étudiante permettra aux étudiants de s'épanouir sur le territoire. Pour cela, SMA concentrera ses efforts sur l'**aménagement du campus** et de ses différents espaces (formation, sports, restauration, etc.), le **soutien de leurs projets et de leurs activités culturelles et sportives**, la **communication numérique** envers ce public.



Objectif n°4 : Soutenir la vitalité de l'ensemble des communes du territoire

La concertation a mis en avant la nécessité d'un **appui de Saint-Malo Agglomération pour les 18 communes**.

L'installation de nouvelles familles sur le territoire a et aura encore plus demain un impact significatif sur **la création et le maintien des services locaux à la population, des commerces ou encore les équipements scolaires** et périscolaires. Un **équilibre** à ce titre doit être recherché.

L'enjeu de l'**accès au logement pour tous** et sur tout le territoire nécessite une **stratégie foncière renouvelée** à l'échelle de l'agglomération et le **renforcement de la rénovation énergétique** et l'**amélioration du parc de logements privés existant** pour la santé et la sécurité des occupants.

Le **Plan Local de l'Habitat** actualisé pour la période 2023-2027 en conformité avec le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un outil structurant pour faire face à ce défi.

L'objectif est de **n'oublier aucune catégorie : familles défavorisées, jeunes** mais aussi les **gens du voyage** (aires d'accueil, terrains familiaux) ainsi que les **saisonniers** nombreux sur le territoire pour satisfaire la demande des entreprises notamment en période estivale.

Ambition n°3 :

Une agglomération au service du bien-vivre ensemble et du bien commun

Cette ambition vise à dépasser les intérêts individuels pour **tendre vers un intérêt commun** des acteurs locaux grâce à des **coopérations**, des **échanges** et des **synergies nouvelles**. Il s'agit de **créer du lien** entre les habitants, les associations, les entreprises, les partenaires institutionnels, les communes et l'agglomération.

La volonté de SMA de **relever le défi du bien commun** s'est traduite dans la méthode de construction du Projet de territoire en intégrant les élus municipaux, les agents communautaires, les habitants et forces vives du territoire à la réflexion collective et de **prendre en considération les besoins et les attentes de toutes les parties prenantes**.

Les actions déjà entreprises à conforter

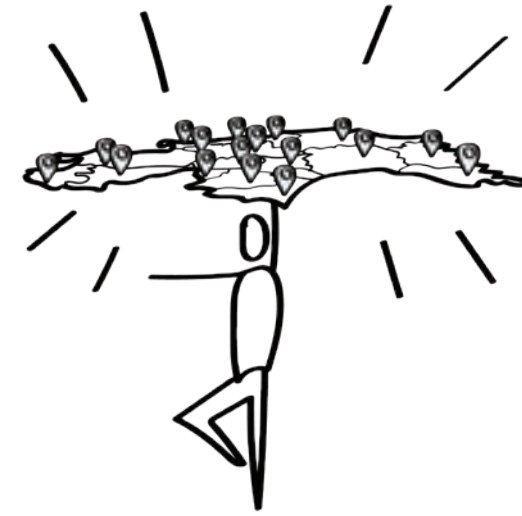
SMA a pour but de **défendre l'équilibre entre les communes** et de garantir ainsi un **déploiement équitable des politiques d'aménagement** du territoire (numérique, mobilité, logement, activités économiques, services et commerces).

Au-delà de l'équilibre, SMA promeut la **coopération entre les communes**, que cela soit dans l'**organisation d'événements** et la **mutualisation de certains équipements et services**, comme par exemple le service d'autorisation des droits des sols et le service informatique avec une meilleure qualité apportée aux usagers et aux communes.

Par ailleurs, le **tourisme** est un secteur économique prépondérant pour le territoire. SMA veille à la **diversification des formes touristiques** sur toute l'agglomération. Elle a ainsi participé au développement de **circuits touristiques intra-territoriaux** mettant en valeur les espaces naturels riches (Rance, bocages, forêts), les savoir-faire artisanaux et son patrimoine exceptionnel.

Pour garantir le bien-vivre ensemble, l'agglomération a insisté sur l'importance de **rapprocher les citoyens et les acteurs du territoire**, en particulier les acteurs du secteur agricole. A travers le **Plan Local Agricole**, SMA vise à rapprocher la production agricole des besoins locaux en favorisant les **circuits courts** et par suite les **liens entre producteurs et citoyens**.

Le bien-vivre ensemble pour SMA, c'est enfin le développement des **liens intergénérationnels** pour lesquels elle a commencé à œuvrer avec le développement de **jardins partagés** et l'intégration de cet enjeu au PLH, dans le cadre des **logements du futur**.



Objectif n°1 : Favoriser l'équilibre entre les communes

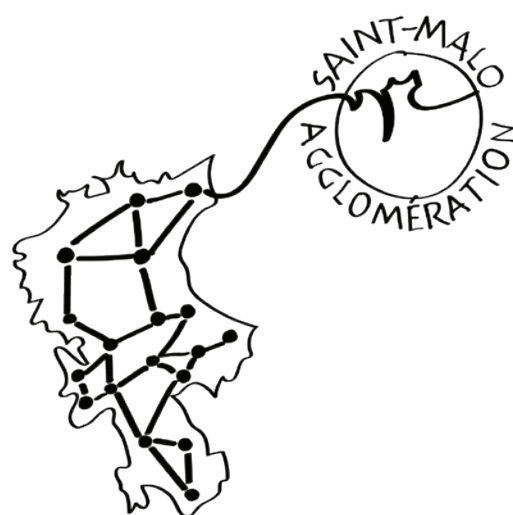
Le projet de territoire doit **servir l'équilibre territorial** pour assurer le **rayonnement et le développement de l'ensemble des communes**.

Cet équilibre concerne à la fois **l'activité économique, les logements et les services** entre les communes de l'agglomération. L'objectif est de **rapprocher le logement des activités** des citoyens et d'ainsi de **limiter l'empreinte écologique** sur le territoire tout en maintenant la **vitalité** des 18 communes du territoire.

La **cohérence entre les différents documents cadres** (Schéma d'accueil des entreprises, programme Local de l'Habitat) et la **stratégie foncière** de l'agglomération favorisera cette recherche d'équilibre.

De même, réinterroger le **maillage des transports collectifs** à la fois pour les déplacements réguliers et scolaires est nécessaire pour permettre à chacun de se déplacer au quotidien dans de **bonnes conditions** et dans le **respect de l'environnement**. Des solutions sur mesure adaptées au contexte local seront à l'étude pour répondre aux besoins :

- Création d'une **ligne de bus à haute fréquence** en site propre à Saint-Malo
- Aménagement de **Pôles d'Echanges Multimodaux** notamment autour des différentes gares du territoire et des principales entrées nord et sud de Saint-Malo
- Aménagements favorisant la **circulation des bus**
- Développement de l'**offre de mobilités** des deux côtés de la Rance



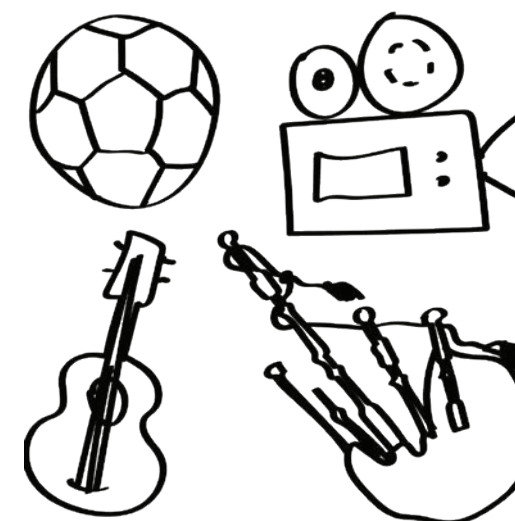
Objectif n°2 : Améliorer les liens entre l'agglomération et les communes

La **consolidation des liens entre l'agglomération et les communes** est un prérequis pour être au service du bien-vivre ensemble et du bien commun.

Ces liens se concrétiseront **en impliquant les habitants, les communes et les associations dans les politiques publiques** de l'agglomération et **en associant les élus municipaux aux décisions stratégiques** de l'agglomération.

La **mise en œuvre** et l'**évaluation régulière** du Projet de territoire est l'occasion pour favoriser la participation de tous.

Le **partage de retour d'expériences** d'autres territoires éclairera les choix politiques locaux notamment dans les transitions à mener.



Objectif n°3 : Promouvoir le sport et la culture partout et pour tous

La **rencontre des habitants** au travers les **manifestations sportives et culturelles** est un vecteur pour favoriser le bien-être ensemble.

Elle se développera en coopération avec les communes grâce à l'**itinérance des grands événements** comme la Route du Rhum ou la Route du Rock sur l'ensemble du territoire pour les rapprocher du public.

La **valorisation du label Terre de Jeux 2024** se fera en organisant des événements annuels afin de promouvoir les valeurs du sport sur le territoire. La promotion et la mise en œuvre d'actions locales concrètes viseront l'**attraction de délégations internationales** lors de leur préparation aux JO de Paris 2024.

Partager des grands moments de sport et de culture interroge sur la construction d'un **nouvel équipement d'envergure communautaire** pour accueillir les clubs de haut niveau du territoire et les artistes de renommée nationale ou internationale. Une réflexion portera sur l'opportunité et la faisabilité de la construction d'un tel équipement.

SMA **accompagnera les écoles et les acteurs nautiques** à rapprocher la population et notamment les plus jeunes du nautisme. L'objectif du **« savoir naviguer »** par le plus grand nombre est un objectif concret qui valorisera le caractère maritime du territoire et la connaissance de ce milieu par ses habitants.



Objectif n°4 : Développer les liens intergénérationnels

Le développement des liens intergénérationnels est un enjeu pour favoriser la **mixité** et la **cohésion sociale** entre les jeunes, les actifs et les aînés du territoire.

Il se concrétisera par la création d'**habitats intergénérationnels** et l'incitation au **partage des savoirs et savoir-faire**.

Ces échanges et nouvelles formes d'habitats avec des parties communes seront un formidable allié des politiques publiques en créant un **cadre de vie de qualité, humain et accessible**.



Objectif n°5 : Inciter au partage et à la rencontre entre les habitants et acteurs du territoire

Cet objectif vise à **rapprocher les services publics des citoyens** notamment ceux les plus éloignés de l'emploi. Porté par les valeurs de proximité et de solidarité, il ambitionne de favoriser le lien social avec chaque personne du territoire.

La **transformation du Pôle Accueil Emploi** de Cancale, Saint-Coulomb, Plerguer et Saint-Méloir des Ondes vers une Maison France Services en est un exemple concret. En lien entre SMA, les communes et le Département, une réflexion sera menée sur l'**extension de ce service à d'autres communes** de l'agglomération.

Le soutien opérationnel de SMA aux communes pour la création et le **maillage de tiers-lieux** sur le territoire ira également dans ce sens du partage et de la rencontre entre les habitants.

Sous différentes formes (coworking, atelier partagé, fablab, garage solidaire, friche culturelle, etc.), ils participeront activement au **lien social** et aux **initiatives collectives**, contribuent à réduire les temps de déplacements et à faciliter le télétravail.

Ambition n°4 :

Une agglomération
innovante et créative pour
un développement attractif

L'ambition consiste à trouver de nouveaux leviers pour assurer le **développement économique et social** ainsi que l'**attractivité du territoire** en stimulant la **créativité** de tous.

Il s'agit d'**encourager l'entrepreneuriat**, la **mise en réseau des acteurs** et le **changement de comportement des usagers** pour répondre aux transitions à mener au regard d'un contexte fortement évolutif.

Pour ce faire, **l'innovation et la création** sont au cœur du Projet de territoire.

Les actions déjà entreprises à conforter

Le développement économique constitue une des compétences historiques de SMA. Un travail important a été mené pour **faciliter l'implantation des entreprises** sur le territoire (aménagement de 15 zones d'activités, gestion de 2 pépinières d'entreprises et d'une bourse aux locaux). SMA est en train d'élaborer le second **Schéma d'accueil des Entreprises**. Elle a aussi mis en place le **Service Public d'Accompagnement des Entreprises**.

Concernant le foncier économique et la croissance endogène du territoire, un enjeu essentiel est de concilier une demande forte des entreprises notamment du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, la **rareté de l'offre foncière** et le souhait affirmé de **lutter contre l'artificialisation des sols**. SMA travaille actuellement avec la SEMBREIZH sur la conception et la réalisation de **villages d'entreprises**. La régulation des bâtiments d'activités demeure donc un sujet prioritaire.

SMA réalise également un travail d'appui aux réflexions communales sur le **maintien du commerce de proximité**.

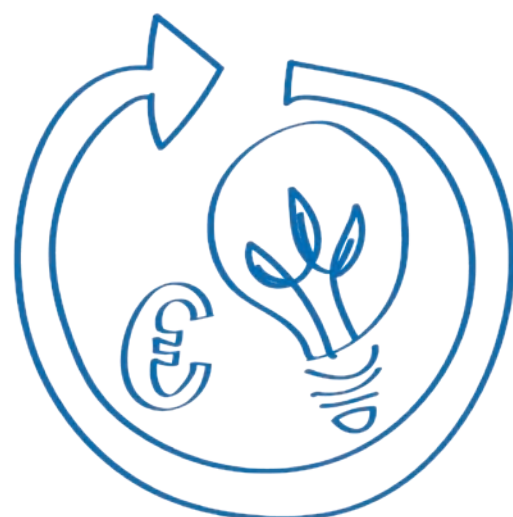
SMA a également réalisé son **1er Schéma local de l'Enseignement Supérieur et de la recherche** (2015-2019). Il a permis de structurer l'offre diversifiée pour les étudiants en lien notamment avec l'Université de Rennes.

En juillet 2020, malgré la crise sanitaire, l'ouverture d'**Aquamalo** a été un véritable succès pour le territoire. **Équipement majeur d'intérêt communautaire**, il permet de fédérer l'ensemble des acteurs (écoles, familles, clubs et associations) autour d'un espace aquatique remarquable qui rayonne au-delà du territoire.

L'agglomération soutient la **« Destination Saint-Malo Baie de Mont Saint-Michel »** pour diversifier le tourisme y compris sur les territoires voisins, de nombreux **événements culturels** (La Route du Rock) et sportifs (Be racing) et les **initiatives innovantes** (concours Etonnants créateurs, développement des pépinières, etc.).

Pour accompagner la réussite des transitions pour les habitants, entreprises et collectivités, l'agglomération souhaite **créer les conditions de l'innovation et de la création** dont les facteurs de succès sont :

- **L'adhésion des communes** au Projet pour permettre au territoire de parler d'une seule voix
- **L'ouverture sur les territoires environnants** (bassin de vie élargi) pour répondre aux attentes
- **Le travail en transversalité** pour apporter des solutions à des sujets complexes dans une logique coopérative plutôt que concurrentielle



Objectif n°1 : Accompagner les acteurs du territoire à réussir les transitions

Saint-Malo Agglomération est aujourd'hui confrontée à des mutations qui nécessitent d'**agir rapidement et fortement** pour protéger le monde dans lequel nous vivons et ses habitants.

SMA encouragera les projets d'entreprises dans leurs transitions **économiques, sociales, numériques et écologiques**. D'abord, dans le cadre de ses propres décisions (marchés publics), SMA privilégiera les entreprises ayant développé des démarches de **Responsabilité Sociale et Ecologique (RSE)**.

Elle soutiendra par ailleurs les **acteurs engagés dans le développement durable** et favorisera les entreprises au **développement équilibré et respectueux** du territoire en lien avec l'ADEME et la Région Bretagne. En premier lieu, SMA accompagnera le **secteur agricole et de la pêche** dont le rôle est stratégique pour alimenter le territoire, préserver les paysages et promouvoir des produits locaux du terroir et de la mer de qualité. Cet accompagnement passera par l'**aide à la transition** vers une **agriculture biologique** mais aussi par le **renouvellement des métiers** et la **transmission des exploitations**.

Pour réussir ces transformations, un **fond de soutien à l'innovation et à la création d'entreprises** sur le territoire sera conforté notamment pour les projets réduisant les nuisances et développant des pratiques sociales et environnementales.

Pour mener à bien ces transitions et être au côté de l'**entrepreneuriat durable**, SMA redéfinira sa **stratégie d'attractivité économique**.

Au-delà, **SMA assurera la transition des services publics** pour réduire son empreinte écologique. Il s'agira ainsi de privilégier :

- L'**évolution de son parc de véhicules** (bennes, bus) vers des énergies propres
- La **construction de bâtiments à énergie positive**
- Le **développement des énergies renouvelables** (par exemple avec la création d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de Saint-Malo) et de la filière bois
- La **modernisation, le redimensionnement et la sécurisation de ses équipements** (Schéma Directeur Assainissement)



Objectif n°2 : Faciliter les initiatives innovantes et créatives

SMA créera de nouveaux liens et nouvelles coopérations avec les communes et les partenaires.

Ainsi, **SMA développera des services pour les communes** afin de permettre à ces dernières de réaliser leurs projets de manière sereine (accompagnement en ingénierie juridique, technique et financière).

De plus, l'agglomération travaillera à concilier au mieux l'objectif de **sobriété foncière** et l'**offre de terrains** pour répondre à la demande de **nouveaux logements** et d'**extension des entreprises** et aux **projets publics** : anticipation des réserves foncières, densification, construire « la ville sur la ville » en étant vigilant à la cohérence architecturale et à la préservation d'un cadre de vie agréable en lien avec les communes, les bailleurs sociaux et les promoteurs.

SMA étudiera les possibilités d'**organiser la mobilité à l'échelle du bassin de vie** Dinan / Dinard / Saint-Malo / Dol de Bretagne en partenariat avec les intercommunalités voisines.



Objectif n°3 : Faire rayonner le territoire

Le rayonnement du territoire sera impulsé par une **offre de formation supérieure ambitieuse** mettant en réseau l'université et les formations post bac, la **recherche-action** en partenariat entre les laboratoires et les entreprises locales sur des sujets phares, la **consolidation des filières d'excellence** en particulier dans leur dimension maritime et la **qualité de l'accueil aux arrivants** (habitants et entreprises).

En partenariat avec la Région, le **Schéma local de l'enseignement supérieur de deuxième génération** intégrera les besoins prioritaires des entreprises et des établissements de l'enseignement supérieur. Ce schéma aura pour but **d'adapter au mieux l'offre de formation**, de **soutenir les établissements** par l'achat de matériel ou l'aménagement de locaux, le lancement de nouvelles formations et la communication autour de l'ouverture de nouveaux cursus. Il fera l'objet d'un suivi régulier des projets et d'un dialogue étroit avec les chefs d'établissements, en fonction de l'évolution des projets.

La filière d'excellence dans le domaine maritime sera structurée autour d'offre de services permettant d'attirer et de répondre aux besoins des porteurs de projet de cette filière : accompagnement des **projets sportifs et événementiels de la filière course au large**, amélioration et développement de **l'offre d'accueil des entreprises nautiques**, accompagnement, promotion et animation de la **filière technologique voile de compétition** en Bretagne avec un appui à l'innovation pour les entreprises de la filière. La réflexion sera menée en partenariat avec le Port de Saint-Malo, le Pool de Saint-Malo, les établissements d'enseignement supérieur et le Pôle Mer Bretagne Atlantique.

Le développement des **infrastructures d'accès à la mer** participera à la consolidation de ce pôle d'excellence en organisant un maillage cohérent et équilibré des équipements sur le territoire de manière à permettre l'accès à tous au « **savoir naviguer** », la préservation du **patrimoine**, le développement de **l'activité économique liée à la mer** et l'intervention des **secours** (secours à la personne, pollutions marines, etc.).

Le lancement d'un **appel à projets sur les grands explorateurs et bâtisseurs** fédérera les partenaires touristiques pour faire revivre les aventures historiques du territoire. Au périmètre de la Destination régionale Cap Fréhel Saint-Malo Mont-Saint-Michel, il mettra en valeur le **patrimoine maritime et bâti** (Mont Saint-Michel, Fort La latte, Château de Dinan, Cathédrale de Dol, Villages d'Art et d'histoire, Petites Cités de caractère, Dinard et ses villas, etc.) et les **manifestations rappelant le voyage et la découverte** (Festival Etonnants voyageurs, La Route du Rhum, etc.).

Enfin, dans sa volonté d'ouverture, Saint-Malo Agglomération établira un **programme d'accueil** pour les arrivants (entreprises et habitants) sur le territoire et animera le projet de **club ambassadeurs**. Les services des communes et de SMA travailleront en **transversalité** au regard de la multitude des sujets à traiter et en partenariat avec la CCI, les entreprises et habitants du territoire.

La **qualité d'accueil aux arrivants** se matérialisera par un **livret répertoriant les services du territoire** (écoles, structures de garde d'enfants, associations, programmes culturels et sportifs, offre de transport, etc.), un **guichet unique du logement** et l'organisation de **temps d'accueil**.

SMA animera le projet de création d'un **club ambassadeurs** qui aboutira à un **programme annuel d'animation et de communication** dédié.

Annexes

Synthèse des ambitions, objectifs et actions

Ambition n°1 :

**Une agglomération
respectueuse du patrimoine,
de l'environnement et
actrice du développement
durable**

**Objectif n°1 : Encourager les
comportements vertueux et
responsables pour un développement
durable**



- **Réduire la consommation d'énergie au sein de l'agglomération et de ses bâtiments**
 - Création ventilation naturelle par la reprise de la façade de la PEPINIERE LE CAP
 - Remplacement des éclairages par solution LED des bâtiments et des parcs d'activités
 - Programme de réhabilitation des bâtiments d'activités de l'agglomération
 - Rénovation et amélioration des toitures des ateliers de la gare et immeuble Claude Bernard
- **Proposer davantage de compétences en matière environnementale** (formation, audit, conseils) au niveau de l'agglomération pour les communes - CITERGIE
- **Définir une politique des déchets ambitieuse et innovante : réduction de la production, développement de l'économie circulaire, tarification incitative, bornes d'apport volontaire dans les zones touristiques, sensibilisation des citoyens (ambassadeurs)**
 - Etablissement d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
 - Valorisation des biodéchets (collecte et traitement)
 - Valorisation de tous les plastiques (collecte et traitement)
 - Développer les relations à l'utilisateur
 - Collecte des encombrants
 - Nouvelle carburant des véhicules

Objectif n°2 : Développer une stratégie de mobilités douces et collectives



■ Développer les mobilités douces et actives

- Mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable
- Traversée cyclable du barrage de la Rance, Reprise espace urbain
- Déploiement d'un parc de vélos en libre-service

■ Développer des parkings-relais, le réseau d'aires de covoiturage et d'aires associées à proximité des grands axes

- Développement des parkings-relais et du réseau de covoiturage (définition de l'intérêt communautaire)
- Réfléchir à la création d'une plateforme de logistique urbaine (sujet environnemental, économique et touristique) pour le 1er km et le dernier km

■ Redéfinir et renforcer l'offre de bus sur le territoire

- Lancer une concertation sur le réseau futur de bus en prévision du renouvellement de la DSP (maillage, horaires, cadencement et l'aménagement en fonction des besoins des habitants) dès 2022
- Lancer des expérimentations sur certains secteurs

Objectif n°3 : Promouvoir des formes diversifiées de tourisme (tourisme vert et bleu) en privilégiant les aspects qualitatifs (notion de « parcours »)



■ Mieux gérer l'accueil touristique en lien avec les enjeux écologiques notamment à proximité du littoral (enjeux de circulation, voies douces)

- Mise en place d'une opération ECO DEFIS auprès des professionnels du tourisme

■ Favoriser le cyclotourisme et le tourisme vert en intégrant davantage les communes rurales au parcours touristique

- Etude : Clarification de la compétence en matière d'aménagement touristique (notamment entretien des sentiers de randonnée)
- Accompagnement de la SPL Tourisme dans son développement
- Développer le tourisme maritime et nautique intégrant les cours d'eau et les ports (innovations, mobilités, activités sportives et culturelles, loisirs)
- Développement de l'agrotourisme
- Achèvement du travail d'optimisation du maillage des itinéraires touristiques et soutien au développement des services le long des grands itinéraires d'écomobilité

■ Valoriser le patrimoine bâti, naturel, et gastronomique des communes

- Soutien aux actions de valorisation touristique du patrimoine bâti, naturel et gastronomique
- Intégrer les enjeux liés au patrimoine (connaissances, préservation) aux différents programmes éducatifs de l'agglomération et créer des filières de formation et des emplois associés

Objectif n°4 : Préserver, mettre en valeur et promouvoir le patrimoine et le cadre de vie



- Etablir une politique culturelle mettant en valeur le patrimoine et les espaces naturels du territoire avec un plan de communication adapté
- Veiller à la qualité et à la préservation des milieux
 - Veiller à la qualité de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques (mer, cours d'eau, algues) et en particulier de la Rance (projet PNR, gestion des sédiments) et des zones humides
 - Elaboration d'un plan d'action opérationnel de la biodiversité pour préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux écologiques
 - Préservation et restauration des milieux écologiques et accroître les puits carbones et la végétalisation
- Aider au développement et à la transmission des savoirs et savoir-faire (artisanat, agriculture, mer, pêche, conchyliculture)
 - Soutien à la mise en place d'une couveuse d'entreprises d'agro-écologie

Ambition n°2 :

Une agglomération solidaire pour créer un territoire équilibré au bénéfice de tous

Objectif n°1 : Accompagner et structurer l'offre de services envers les personnes les plus fragiles



■ Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes

- Etudier la gratuité (partielle ou totale) des transports publics pour certains publics]
- Poursuite de la mise en accessibilité du réseau de bus
- Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées : lutte contre la dépendance et la solitude, services pour le maintien à domicile et l'autonomie des personnes (SAAD)
- Développer des services d'accueil de jour de personnes en situation de handicap et soutenir les aidants
- Améliorer l'information de l'aide aux victimes de violence ainsi que leur accueil au sein de centres adaptés (multiplier les tiers lieux)
- Garantir l'accès à une santé de proximité pour tous (Maisons de Santé, politique d'attractivité pour les médecins généralistes)
- Renforcer les services de proximité pour les familles (crèches, périscolaire, centres aérés)
- Participer au financement de l'Appel à projets du Contrat de Ville et du programme de renouvellement urbain

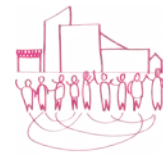
■ Faciliter l'accès au sport et aux loisirs pour tous

- Faciliter l'accès au sport et aux loisirs pour tous (aides financières & mobilité pour les plus démunis et/ou isolés, développement de la tarification sociale de services)
- Augmenter, valoriser et coordonner les événements sportifs des communes Développer un Programme Sport Santé
- Familiariser au milieu aquatique dès le plus jeune âge

■ Soutenir les actions en lien avec l'économie solidaire

- Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie circulaire
- Créer une filière de recyclerie de vélos en lien avec les associations
- Favoriser l'accès aux équipements et aux services pour les personnes vulnérables de SMA

Objectif n°2 : Favoriser la coopération entre les acteurs du territoire au bénéfice de tous



■ Encourager la mutualisation d'équipements sportifs et culturels entre communes et la coordination entre les acteurs

→ Etude de faisabilité : Rationaliser, mutualiser et coordonner le fonctionnement des équipements de sport/culture/loisirs entre les communes et avec les acteurs (associations, clubs) pour adapter l'offre et la demande (gestion des plannings) : salles de sport, salle des fêtes, spectacles, terrains de plein air, etc.

■ Renforcer les moyens pour le secteur associatif

→ Renforcer les moyens pour le secteur associatif, soutenir le bénévolat et proposer des possibilités de mutualisation des moyens pour les associations : favoriser le fléchage des subventions aux associations sur des actions concrètes

Objectif n°3 : Répondre aux besoins des jeunes pour leur épanouissement sur le territoire



■ Offre de logements attractive

→ Renforcer l'action et la communication sur les aides à l'installation des jeunes sur le territoire par une offre de logements attractive et à prix raisonnable notamment pour les jeunes actifs

■ Aide à la recherche de stages et d'emploi

→ Développer des services d'aide aux jeunes et aux étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi en partenariat avec les entreprises

■ Accompagner la vie étudiante

- Aménagement des espaces extérieurs sportifs, plein air et bien être du campus
- Aménagement de la ZAC campus
- Sensibiliser les jeunes aux pratiques à risques
- Association des étudiants dans la conception et la réalisation des projets locaux
- Soutenir les initiatives issues du comité étudiants (projets par et pour les jeunes)
- Soutien au Transfert de l'IFSI IFAS à proximité du futur hôpital
- Revisiter la communication web et réseaux sociaux en direction des étudiants
- Développement d'un programme sportif pour les étudiants du territoire
- Développement d'un programme d'actions et d'activités culturelles à destination des étudiants
- Structuration d'un pôle de restauration et un learning-center sur le campus

Objectif n°4 : Soutenir la vitalité de l'ensemble des communes du territoire



■ Améliorer l'accès au logement pour tous et sur tout le territoire, et mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de l'agglomération

- Fonds d'aide aux bailleurs sociaux sur critères environnemental et écologique (acceptabilité du logement social dans les logements collectifs : privilégier le qualitatif)
- Aménagement et création des aires d'accueil des gens du voyage
- Aménagement et création des terrains familiaux (10)
- Encourager le foncier solidaire auprès des communes (Logement)
- Un Programme local de l'habitat renouvelé (2023-2027)
- Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle de l'agglomération

■ Renforcer la rénovation énergétique et l'amélioration du parc de logements privés existant

- Santé et sécurité dans le logement (adaptation aux changements climatiques)

■ Développer des solutions de logement pour les saisonniers

- Des logements écologiques et économes pour les saisonniers (habitat modulable et déplaçable)

Ambition n°3 :

Une agglomération au service du bien-vivre ensemble et du bien commun

Objectif n°1 : Favoriser l'équilibre entre les communes



- **Équilibrer l'activité économique, les logements et les services entre les communes de l'agglomération : rayonner et développer**
 - Aménagement de nouveaux parcs d'activités et portage foncier
- **Rééquilibrer le maillage territorial des transports collectifs (réguliers et scolaires)**
 - Créer une ligne de bus à haute fréquence en site propre à Saint-Malo
 - Aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux (définition de l'intérêt communautaire)
 - Développer des aménagements favorisant la circulation des bus
 - Harmoniser l'offre de transports entre les deux rives de la Rance

Objectif n°2 : Améliorer les liens entre l'agglomération et les communes



- **Développer les services apportés par SMA aux communes**
 - Plan local et de l'agriculture (PLAT) et plan alimentaire territorial (PAT)
- **Adapter la gouvernance**
 - Adapter les modes de gouvernance de l'agglomération (mode de participation, gouvernance, siège de l'agglomération, etc.)
 - Favoriser l'implication des habitants, communes, associations dans les politiques publiques de l'agglomération
 - Associer les élus municipaux aux décisions stratégiques de l'agglomération : tous les élus doivent être des ambassadeurs du projet de territoire
 - Des outils pour favoriser la participation des habitants
 - Partager des expériences avec les autres EPCI, favoriser le développement de réseau national et international

Objectif n°3 : Promouvoir le sport et la culture partout et pour tous



- Faire rayonner les grands événements sur l'ensemble du territoire (itinérance)
- Valoriser le label Terre de Jeux 2024
- Etudier la construction d'un équipement sportif et culturel d'envergure communautaire
- Acquérir le « savoir naviguer »

Objectif n°4 : Développer les liens intergénérationnels



- Créer des habitats intergénérationnels avec mixité sociale
 - Favoriser la création de liens dans les logements collectifs et les lotissements (jardins partagés, collocations, liens intergénérationnels etc.)
 - Programme d'habitat partagé et participatif
- Inciter au partage des savoirs et savoir-faire
 - Inciter aux partages de savoirs et de savoir-faire, des acquis et développer le lien intergénérationnel entre les aînés et les jeunes (passeurs de savoirs)
 - Des lieux d'activités par et pour les habitants sur le quartier « politique de la ville » de Saint-Malo

Objectif n°5 : Inciter au partage et à la rencontre entre les habitants et acteurs du territoire



- Améliorer la proximité des services : objectif de rapprocher les services publics des citoyens
 - Accès à l'emploi : évolution du PAE vers France Services
 - Accompagnement de l'accès à une santé de proximité pour tous
- Soutenir la création et un maillage de tiers-lieux
 - Accompagnement juridique et en ingénierie : montage de dossiers de subvention, analyse de l'équilibre économique, travaux

Ambition n°4 :

Une agglomération innovante et créative pour un développement attractif

Objectif n°1 : Accompagner les acteurs du territoire à réussir les transitions



- **Encourager les projets d'entreprises dans leurs transitions économiques, sociales, numériques et écologiques**
 - Faciliter l'intégration de clauses sociales et d'insertion dans les marchés publics auprès des maîtres d'ouvrage du territoire
 - Soutien au réseau territorial des acteurs de l'environnement et du développement durable et organisation d'événements
 - Soutien à la transition environnementale des entreprises et encouragement des projets d'entrepreneuriat durable
 - Faire du secteur agricole une priorité pour le développement durable
 - Favoriser les entreprises au développement équilibré et respectueux du territoire (nuisances, déplacements, pratiques sociales et environnementales)
 - Accompagner les entreprises pour diminuer les contraintes
 - Promouvoir le fonds de soutien à l'innovation et à la création d'entreprises sur le territoire
 - Accompagner le renouvellement des métiers de l'agriculture et mettre en avant la diversification des terres et de la mer
 - Redéfinir la stratégie d'attractivité économique
- **Assurer la transition des services publics**
 - Construction d'un bâtiment passif regroupant les services de SMA
 - Nouvelle carburant des véhicules Déchets
 - Renouvellement du parc de bus et autres équipements du réseau (billettique, SIV...)
 - Transition énergétique du parc de bus du réseau MAT
 - Création d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de Saint-Malo
 - Schéma Directeur Assainissement
 - Schéma Directeur des Energies Renouvelables pour assurer la transition environnementale du territoire vers 33% d'autosuffisance
 - Création d'une plateforme bois énergie expérimentale

Objectif n°2 : Faciliter les initiatives innovantes et créatives



■ Mutualiser les fonctions « ressources » au niveau de SMA et au service de l'ensemble des communes

→ Développement des services apportés par SMA pour l'ensemble des communes (mutualisation et accompagnement en ingénierie et en fonctions « ressources » au niveau de SMA)

■ Travailler sur les disponibilités foncières

→ Inventaire et potentiel foncier des Zones d'activités économiques communales et communautaires (conception, forme des bâtiments, occupation, densité)

→ Organisation et gestion économe de l'espace, vigilance sur l'urbanisation

■ Organiser la mobilité à l'échelle du bassin de vie Dinan / Dinard / Saint-Malo / Dol de Bretagne : Etude syndicat mixte de transports

→ Rééquilibrage du maillage territorial des transports collectifs (réguliers et scolaires)

→ Coordination de la mobilité à l'échelle du Pays

Objectif n°3 : Faire rayonner le territoire



■ Améliorer et développer l'offre de formation supérieure, y compris en lien avec la recherche-action dans les domaines innovants

→ Définition du second Schéma local de l'enseignement supérieur et développement de nouvelles formations post bac et soutien financier aux établissements

→ Poursuite de la recherche-action (partenariat entre les laboratoires et les entreprises locales sur des sujets comme le nautisme, les rivières, l'énergie, l'agriculture, etc.)

■ Conforter les filières d'excellence, en particulier dans leur dimension maritime (environnement, santé, nautisme, pêche, énergies, ports...) et favoriser la mémoire maritime du territoire

→ Structuration d'un pôle d'excellence maritime (pôle course au large)] et Réhabilitation qualitative de friches portuaires pour l'implantation de starts up (esprit Docks)

→ Développement des infrastructures d'accès à la mer

→ Lancement d'un appel à projets pour faire revivre l'aventure des grands explorateurs et bâtisseurs

■ Développer un programme d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire

→ Développement d'un programme d'accueil des nouvelles entreprises sur le territoire

→ Création d'un club ambassadeurs



Saint-Malo agglomération

6 rue de la ville Jégu - BP11

35260 Cancale

02 23 15 10 85

accueil@stmalo-agglomeration.fr

www.stmalo-agglomeration.fr

Conception : ©Saint-Malo Agglomération, ©Minestrone, ©Sémaphores

Crédits photos : ©Saint-Malo Agglomération, ©Manuel Clauzier, ©Nicolas Joubard

Illustrations : ©Solène Michel

Impression : imprimerie Ville de Saint-Malo